Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261117-DELIB2026200-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-200		Nomenclature 1.1
Commande publique – Contrat de prestations de ménages pour les locaux communautaires sur l'année 2027		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le dix novembre deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Anthnoy PAGE a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN
EXPOSE :
Le ménage est à effectuer dans les locaux du siège, des services techniques et de l'office de tourisme.

Le contrat proposé est un devis du prestataire actuel ARMOR NETTOYAGE (anciennement 4M), comportant l'utilisation de produits « EU Ecolabel » (ou équivalent) biodégradables, le maintien de l'agent d'entretien actuel et pour une durée d'un an, repris sur le contrat MAPA1803.

Il est établi sans publicité, ni mise en concurrence, pour permettre de structurer un prochain contrat plus conséquent (reprise du personnel par le titulaire entrant) à compter de 2028 et plus.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a autorisé l'attribution du contrat de prestations de ménages pour les locaux communautaires sur l'année 2027à la société ARMOR NETTOYAGE,***
- ***a autorisé la Présidente à signer le devis 072611/5590-EQ d'une durée ferme d'un an avec ARMOR NETTOYAGE et pour un montant annuel de 19 031,04 € HT, soit 22 837,25 € TTC.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 17 novembre 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261117-DELIB2026200-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN		X	
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Michèle LALLOUET, conseillère communautaire